
CONDITIONS GENERALES DE VENTE COACHING ET ACCOMPAGNEMENT MARKETING

Préambule

ChristineBeroud & Com', S.A.R.L. dont le siège social est 25, résidence La Mare Griseau – 78750 Mareil-Marly, identifiée sous le numéro unique 984 899 351(RCS Versailles) a, notamment, pour activité le coaching et l'accompagnement en matière, par exemple, de :

- structuration de sites internet comprenant, notamment, la prise en main et l'utilisation de l'outil Wordpress,
- rédaction de contenus Web,
- référencement naturel (SEO)
- recherche des personas, etc.

Article 1 – Application des conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations réalisées par Christine Beroud & Com' dans le cadre de son activité de coaching et d'accompagnement marketing telle que définie en préambule. Les présentes Conditions Générales de Vente couplées au devis (encore appelées « Conditions Particulières ») définissent l'intégralité des obligations contractuelles des Parties et le Client renonce, en signant le devis, à se prévaloir de tout autre document pour revendiquer d'autres obligations contractuelles.

Article 2 – Devis et commande

Toute intervention de Christine Beroud & Com' fait l'objet d'un devis estimatif et détaillé remis au Client. Le devis comporte une durée de validité, la désignation et le type de prestations déterminé à partir de la demande exprimée par le Client ainsi que les modalités et coût y afférents. Une fois signé, le devis fixe la Loi entre les Parties qui ne peuvent y déroger que par voie d'avenant modificatif pouvant impliquer un surcoût pour le Client.

Article 3 – Conditions financières

Pour toute prestation, une facture sera établie. Le règlement des prestations s'effectue selon les modalités définies à la commande et figurant sur le devis. Toutes les commandes doivent être réglées en euros.

En cas de retard de paiement, Christine Beroud & Com' appliquera en outre des pénalités de retard fixées à trois fois le taux mensuel de l'intérêt légal exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire. Au surplus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera perçue.

Outre ces pénalités et indemnités, tout retard de paiement d'une échéance entrainera, si bon semble au Prestataire, la déchéance du terme de paiement contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles.

En outre, Christine Beroud & Com' se réserve le droit, en cas de retard ou défaut de paiement, de suspendre l'exécution de sa mission.

Article 4 – Responsabilité

L'obligation souscrite par Christine Beroud & Com' dans le cadre des prestations de services (coaching) qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultats.

Article 5 – Conditions de report et d'annulation d'une séance de coaching

L'annulation d'une séance de coaching est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : contact@christineberoud.com .

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la séance, le Client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la séance, une pénalité d'annulation correspondant à 75% du coût total initial sera facturée au Client.

La demande de report de sa participation à une séance de coaching peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande en ce sens à Christine Beroud & Com' dans un délai de 10 jours calendaires avant la date convenue initialement.

Article 6 – Obligations du Client

Pendant la durée de la mission confiée à Christine Beroud & Com', le Client s'engage à lui apporter tout son concours, ce qui inclut notamment de lui transmettre toutes les informations pertinentes relatives à l'objectif poursuivi et défini au devis.

Cette communication se fera, par écrit et exclusivement par e-mail (à l'exclusion des sms ou autres applications de messagerie de type WhatsApp, Messenger ou Telegram).

Faute d'obtenir l'intégralité des informations pertinentes, Christine Beroud & Com' ne saurait être responsable du retard dans l'exécution de sa mission de coaching et d'accompagnement.

Toute modification et/ou élargissement de la mission initiale entrainera l'émission d'un nouveau devis et aura un impact sur le délai global de réalisation.

En cas de refus de cette nouvelle facturation par le Client, Christine Beroud & Com' pourra mettre un terme à sa mission et conservera à titre de premières indemnités pour le travail réalisé les sommes déjà versées par le Client à titre de provision.

Article 7 – Force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou d'un retard dans l'exécution d'une obligation née des présentes à la suite de la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, serait de nature à affecter l'exécution du contrat. Les Parties devront se concerter dans les plus brefs délais pour examiner de bonne foi l'évolution du contrat.

Article 8 – Déontologie - Confidentialité et Propriété intellectuelle

Christine Beroud & Com' s'engage à apporter tout son soutien à son client, à l'aider à optimiser ses capacités et ses ressources, dans le respect de sa demande. Christine Beroud & Com' l'accompagne dans la mise en œuvre des moyens les plus efficaces pour lui permettre d'atteindre ses objectifs, le tout dans le strict respect des règles élémentaires de confidentialité.

Christine Beroud & Com' veille à agir avec un haut niveau d'intégrité pendant toute la durée de la relation d'accompagnement. Dans l'hypothèse où Christine Beroud & Com' ne posséderait pas ou plus la compétence pour intervenir dans le domaine pour lequel le Client l'a consultée, Christine Beroud & Com' en réfère à son client. En aucune circonstance, Christine Beroud & Com' ne saurait mettre à profit la situation de coaching pour tirer des avantages non contractuels quels qu'ils soient.

Si au cours de la relation d'accompagnement, Christine Beroud & Com' constate que d'importantes divergences ne lui permettent plus de fonctionner selon les termes du contrat, elle est dans l'obligation éthique d'y mettre fin en expliquant clairement les raisons de sa décision. Dans la mesure du possible, Christine Beroud & Com' veillera à proposer d'autres options à son Client.

L'ensemble des documents remis, utilisés au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle est interdite. En conséquence, le Client s'interdit de transmettre, diffuser et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

D'une manière plus générale encore, le Client s'engage à conserver les techniques enseignées confidentielles et à ne pas les revendre, les divulguer, les reproduire, les transmettre ou les diffuser de quelque manière que ce soit.

Article 9 – Protection des données personnelles

9.1 Définition

Par souci de clarté aux fins de l'article 9 « Protection des données personnelles » on entend par :

- Informations personnelles ou données à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable,
- Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou ensembles de données à caractère personnel,
- Responsable de traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens d'un traitement,
- Sous-traitant : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.

9.2 Principes et généralités

Christine Beroud & Com' respecte la vie privée de ses Clients et s'engage à ce que toutes les informations recueillies, dans le cadre de sa mission, soient considérées comme des informations confidentielles.

Les informations recueillies sont traitées par Christine Beroud & Com' S.A.R.L. dont le siège social est 25, résidence La Mare Griseau – 78750 Mareil-Marly, identifiée sous le numéro unique 984 899 351 (RCS Versailles), laquelle demeure responsable du traitement pour la gestion des commandes clients et/ou les demandes quelconques afférentes aux présentes.

Les informations personnelles collectées sont conservées pendant la durée légale de conservation et sont destinées aux personnes nécessaires à leur traitement au sein de l'entreprise individuelle du responsable de traitement ainsi qu'à des sous-traitants éventuels. Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par Christine Beroud & Com'.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le Client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : gestion@christineberoud.com

Le Client a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

9.3 Traitements relatifs au suivi de l'exécution de la prestation objet des présentes conditions générales

Dans le cadre du suivi de l'exécution des CGV, Christine Beroud & Com' agit en qualité de responsable de traitement. Les traitements mis en place ont pour finalités d'assurer le suivi administratif de la relation commerciale, la gestion et le suivi des commandes en ce compris la facturation, la gestion des contentieux et des impayés, ainsi que toutes les demandes afférentes aux présentes.

Les traitements, mis en place par Christine Beroud & Com', ont pour base légale l'exécution du contrat et le respect de ses obligations légales (notamment obligation d'établir des factures, obligations déclaratives auprès de l'administration fiscales, des URSSAF notamment). La collecte des informations du Client (nom, prénom, adresse postale et électronique, coordonnées bancaires, numéros d'identification tels que RCS, registre des métiers, factures, devis) est essentielle à la fourniture et à la bonne gestion des services proposés par Christine Beroud & Com'. Le refus d'y consentir empêcherait l'exécution de ces services.

9.4 Envois de mailings

Christine Beroud & Com' peut, à la demande du Client, adresser les contenus préparés sous forme de mailing aux adresses mails communiquées par le Client et avec les outils mis à disposition par le Client.

Le Prestataire d'envoi de mailings ne peut être considéré comme un sous-traitant de Christine Beroud & Com'. Christine Beroud & Com' n'intervient pas dans les traitements relatifs à la collecte des adresses mails, l'envoi des mails est réalisé par une plateforme spécialisée choisie par le Client, ce dernier demeure seul responsable du respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles (notamment RGPD, dispositions du code des postes et télécommunications électroniques...) lors de la collecte des adresses électroniques, l'envoi des mails, la sélection du prestataire d'envoi de mailings.

Article 10 – Archivage - Preuve

Christine Beroud & Com' archive les devis acceptés et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1379 du Code civil. Les registres informatisés par Christine Beroud & Com' seront considérés par les Parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre elles.

Article 11 – Droit applicable – Attribution de juridiction

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

Tout litige susceptible de s'élever entre Christine Beroud & Com' et son Client, à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Versailles.